### iteipmai

## Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Mars 2023



de désherbage mécanique et de précision sur PPAM et cultures portegraine. Gratuit sur inscription, jeudi 13 avril de 9h00 à 17h00. Plus de 30 matériels présentés et 20 démonstrations prévues. 300 visiteurs

Journée de démonstrations de matériels

>> Informations et inscriptions

Approbation des substances à faible risque Non-approbation des substances à faible risque

Modifications des conditions d'approbation Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque Evaluations de risque des substances actives Evaluations de risque des substances de base

Evaluations de risque des substances à faible risque Limites maximales de résidus

Règlementations diverses

Divers

### Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

### Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème Prolongation de la période d'approbation

Modifications des conditions d'approbation

- 15 décembre 2024: Trinexapac, Triclopyr, Metrafenone ; - **15 août 2024**: Bacillus subtilis (Cohn 1872) - Souche QST 713, Bacillus thuringiensis subsp. aizawai - Souche ABTS-1857 et souche GC-91, Bacillus thuringiensis subsp. israelensis

granulovirus (CpGV)

Pirimicarbe, Pyriméthanile, Spinosad, Triticonazole, Zirame - 15 avril 2025: Trichoderma atroviride (anciennement "T. harzianum") - Souche T11, Trichoderma harzianum - Souche T-22 et souche ITEM 908, Trichoderma asperellum (anciennement "T. harzianum") - Souche ICC012, souche T25 et souche TV1, Trichoderma gamsii (anciennement "T.

- 15 décembre 2025: Clodinafop - 15 juin 2026: Fenpyroximate - 31 juillet 2026: Malathion et Pyridabène.

Retourner au sommaire Evaluations de risque des substances actives

(sérotype H-14) — Souche AM65-52, *Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki* — Souche ABTS 351, souche PB 54, souche SA 11, souche SA 12 et souche EG 2348, Cydia pomonella

15 mars 2025: Cyprodinil, Dichlorprop-P, Fosétyl, Mépanipyrim, Metconazole,

L'EFSA vient de publier un avis scientifique concernant la demande d'utilisation de la substance de base extrait de Magnesium hydroxyde E528 pour des utilisations en tant que fongicide sur vigne, olives, banane, avoine, seigle, triticale, blé, tomate, aubergine, poivron, piment, Physalis

sp. et pépino, pomme de terre, rosier, plantes ornementales, pêche, abricot, cerise, prune,

### Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

**Evaluations des LMR existantes** 

**RÈGLEMENT (UE) 2023/679** 

nectarine, mirabelle et riz.

>> Lien

Retourner au sommaire

# Règlement applicable à partir du 13 avril 2023

Propositions de modifications des LMR

penconazole (CAS 66246-88-6) - article 6

Règlementations diverses

européen et du Conseil. Applicable à compter du 03/04/23.

Règlement applicable à partir du 21 octobre 2023.

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/564 DE LA COMMISSION du 10 mars 2023 en ce qui concerne le contenu et le format des registres des produits phytopharmaceutiques tenus par les utilisateurs professionnels en application du règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil.

Retourner au sommaire

# consommateur à ces résidus, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2022/741.

Applicable à compter du 20/04/23.

Retourner au sommaire **Divers** 

 Arrêté du 14 février 2023 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Publication du 21 mars 2023. => Liste des usages des produits phytopharmaceutiques mentionnés à l'article 14-1-1, telle que mentionnée à l'annexe 5 de l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime. Instruction technique DGAL/SDSPV/2023-237 du 28 mars 2023. Version 1 du 28 mars 2023.

ANSES: Conseil scientifique - Avis relatif au rapport du GT «Crédibilité de l'expertise

Dans un rapport sur l'Agence nationale de sécurité sanitaire, les experts indépendants s'inquiètent du « décalage entre science et expertise » au sein de l'institution et préconisent une

mesures quant aux distances de sécurité relatives à l'utilisation de pesticides de type CMR 2

L'Anses a mené une expertise sur le risque de contamination des eaux souterraines par la substance herbicide S-métolachlore et ses métabolites. L'évaluation montre que les concentrations estimées des trois métabolites métolachlore-ESA, métolachlore-OXA et métolachlore-NOA dans les eaux souterraines sont supérieures à la limite de qualité fixée par la législation européenne en la matière. Afin de préserver la qualité des ressources en eau, l'Anses engage la procédure de retrait des principaux usages des produits phytopharmaceutiques à base de S-métolachlore. A NOTER: Le S-métolachlore est actuellement en cours d'instruction au niveau européen dans le

· ANSES: S-métolachlore : vers l'interdiction des principaux usages pour préserver la

 MASA: Arrêté du 13 mars 2023 portant modification de l'arrêté du 9 mai 2017 définissant les actions standardisées d'économie des produits phytopharmaceutiques Ce nouvel arrêté introduit 10 nouvelles actions standardisées, introduit de nouvelles références commerciales pour 7 actions standardisées et modifie le texte pour 2 actions standardisées en >> Lien

La Direction générale de l'alimentation (DGAL) veille à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu'à la santé et à la protection des animaux et des

démarche volontaire, accessible à toutes les filières et construite autour de quatre thématiques environnementales : la protection de la biodiversité, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. La certification environnementale est conçue selon trois niveaux de progression environnementale et le niveau 3, ou Haute Valeur Environnementale (HVE), s'appuie sur des obligations de résultats mesurées par des indicateurs de performances environnementales. Article du 24/03/23.

l'agriculture européenne pourrait se passer des pesticides chimiques en 2050, sans réduire fortement la production, ni peser négativement sur la balance commerciale européenne. Déjà engagée avec ses adhérents dans l'une des trois trajectoires proposées, Phyteis partage son analyse sur les leviers nécessaires à ces transitions.

PLURIEL: le webzine de la protection des cultures. La protection des cultures se transforme. Pluralité d'acteurs, d'interlocuteurs et pluralité de solutions : de cette richesse observée sur le terrain est né le webzine Pluriel Pluriel, le webzine de la protection des cultures (pluriel-agri.fr). À travers des reportages et des interviews, Pluriel donne la parole à celles et ceux qui expérimentent, conseillent, accompagnent et cultivent. Lancé lors du Salon de l'agriculture, Pluriel s'adresse à tous : acteurs des filières agricoles et des territoires, de la recherche, étudiants, enseignants, élus, partenaires du monde agricole,

**Sommaire** Approbation des substances actives, de base et à faible risque Approbation des substances actives Non-approbation des substances actives Approbation des substances de base Non-approbation des substances de base

Evaluations des LMR existantes Modifications des LMR Propositions de modifications des LMR

Sécurité applicateur Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème

Non-approbation des substances actives

# Approbation des substances de base

Approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances actives

# **Modifications des LMR**

pyridabène, pyridate, pyriproxyfène et triclopyr

**RÈGLEMENT (UE) 2023/710**  $bromopropylate, \, chloridazon, \, fenpropimorphe, \, imazaquine \, et \, tralkoxydim.$ Modification des LMR pour la(les) substance(s) active(s) citée(s) ci-dessus.

Applicable à compter du 01/01/26. RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/574 DE LA COMMISSION du 13 mars 2023 établissant les modalités d'identification des coformulants inacceptables dans les produits

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/731 DE LA COMMISSION du 3 avril 2023 concernant un programme de contrôle, pluriannuel et coordonné, de l'Union pour 2024, 2025 et 2026 destiné à garantir le respect des teneurs maximales en résidus de pesticides dans et sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale et à évaluer l'exposition du

de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges

phytopharmaceutiques, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2023/707 DE LA COMMISSION du 19 décembre 2022 modifiant le règlement (CE) no 1272/2008 en ce qui concerne les classes de danger et les critères

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Sécurité applicateur

Les spécialités commerciales suivantes homologuées sur cultures de PPAM sont concernées pour certains usages : LAUDIS (2090056), FUSILADE FORTE (2180229), VENZAR (556400401), MAVRIK JET (52190016), NEEMAZAL (2140090), OIKOS (2189996).

cadre de la procédure de renouvellement d'approbation. Le projet de rapport d'évaluation de l'Etat membre rapporteur a fait l'objet d'une consultation publique. La finalisation des conclusions de l'évaluation de l'EFSA est attendue pour le 1er semestre 2023. • MASA: Lancement du dispositif France 2030 de soutien aux investissements des

végétaux, en coordination avec les services de l'État en régions et départements et avec les différents acteurs concernés : professionnels du monde agricole, associations, consommateurs... Elle élabore le dispositif juridique correspondant à ses missions et en contrôle l'application avec l'appui des services déconcentrés. Aux niveaux européen et international, elle assure la promotion des modèles alimentaire, sanitaire et phytosanitaire français. Chiffres, faits marquants, consultez ci-dessous l'ensemble des rapports d'activité de la Direction générale de l'alimentation. Article du 14/03/23.

 Résidus de pesticides dans les denrées alimentaires – méthodes d'échantillonnage et d'analyse (mise à jour). Initiative en préparation qui visera à mettre à jour les méthodes actuelles d'échantillonnage et d'analyse des produits végétaux et animaux afin de déterminer leur conformité avec les teneurs maximales en résidus de pesticides. Un règlement d'exécution, en vertu de l'article 34, paragraphe 6, du règlement (UE) 2017/625,

Article du 28/03/23 >> Lien

relais d'opinion.. Article du 24/03/23. >> Lien vers l'article de PHYTEIS >> Lien vers le site PLURIEL

> <u>iteipmai</u> 3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou www.iteipmai.fr

> > ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Veille réglementaire est une lettre publiée par iteipmai.

Se désabonner | Report spam

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème. Non-approbation des substances à faible risque

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/689 DE LA COMMISSION du 20 mars 2023 Nouvelles dates d'expiration de l'approbation pour les substances actives listées ci-dessous :

viride") - Souche ICC080; - 15 août 2025: Rimsulfuron ; - 30 septembre 2025: Beauveria bassiana - Souche ATCC 74040 et souche GHA;

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème. Evaluations de risque des substances de base magnesium hydroxyde E528

Les LMR existantes sur les substances actives cyperméthrines ont été évaluées par l'EFSA.

cyperméthrines (CAS 67375-30-8, 52315-07-8, 65731-84-2) - article 12

Modification des LMR pour la(les) substance(s) active(s) citée(s) ci-dessus. Hausse de la LMR du pyridate sur ciboulette, passant de 0.05 à 1.5 ppm

pendiméthaline (CAS 40487-42-1) - article 6 . Une demande de fixation de LMR a été portée sur haricots et pois non écossés et sur poireau. Retourner au sommaire

Une demande de fixation de LMR a été portée sur pommier, framboisier et mûres.

Les PPAM ne sont pas concernées par ce programme de contrôle. Applicable à compter du 01/01/2024.

Le présent arrêté prévoit des distances de sécurité de 10 mètres, non réductibles, lors de <u>l'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques comportant une substance suspectée</u> d'être cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR2) et dont l'autorisation de <u>mise sur le marché ne comporte pas de distance de sécurité spécifique.</u> Cet arrêté a été pris pour répondre à l'injonction du Conseil l'État (dans sa décision du 22 décembre 2022) astreignant l'Etat à payer 500€/jour de retard s'il ne prenait pas de

dans les deux mois

**EN REPONSE:** Note de positionnement de l'Anses suite à l'avis de son Conseil scientifique intitulé «Crédibilité de l'expertise scientifique : enjeux et recommandations»

qualité des eaux souterraines.

Communiqué de presse du 1er mars 2023

MASA: Tous les rapports d'activité de la DGAL.

réforme de son fonctionnement.

scientifique» issu du Conseil scientifique.

agriculteurs « Équipements pour la troisième révolution agricole » : un outil au service de la souveraineté alimentaire et de la planification écologique A l'occasion du Salon international de l'agriculture, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, annonce le lancement du dispositif France 2030 « Equipements pour la troisième révolution agricole ». Pour déployer pleinement l'innovation au cœur des exploitations, dans tous les territoires, les agriculteurs seront soutenus dans l'achat de matériels innovants, grâce à une enveloppe de 400 millions d'euros, dont 100 M€ fléchés sur les filières fruits et légumes. Ce dispositif est au service de la souveraineté alimentaire, pour renforcer la résilience et l'adaptation de l'agriculture française.

>> Lien • MASA : Les chiffres clés de la Haute Valeur Environnementale (HVE). La Haute Valeur Environnementale correspond au troisième niveau, le plus élevé, de la certification environnementale des exploitations agricoles. Cette certification d'exploitation est une

intégrera les règles existantes énoncées dans la directive 2002/63/CE et abrogera cette directive. · PHYTEIS: une agriculture sans pesticides à l'échelle européenne, sous quelles Selon l'expertise collective Inrae, avec un changement en profondeur des systèmes alimentaires,

∂ □ y in f □

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail